

AUDIOVALLEY

Société anonyme

Siège: Boulevard International 55, bâtiment K
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 31 MARS 2020

Le conseil d'administration de la société AUDIOVALLEY (la "Société") a le plaisir de convoquer les actionnaires, les titulaires d'obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le mardi 31 mars 2020 à 9 heures en l'étude des Notaires Indekeu de Crayencour, avenue Louise 126, à 1050 Bruxelles.

Ordre du jour et propositions de décisions:

1. Transfert du siège social avec effet au 31 mars 2020.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le transfert du siège social depuis le Boulevard International 55, bâtiment K, 1070 Bruxelles vers le 451 route de Lennik à 1070 Bruxelles, et ce avec effet au 31 mars 2020.

2. Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations, sans modification de l'objet de la Société.

Proposition de décision: L'assemblée générale décide d'adopter de nouveaux statuts, pour les rendre conformes aux Code des sociétés et des associations, sans toutefois apporter de modification à l'objet de la Société.

3. Pouvoirs.

Proposition de décision: L'assemblée confère tous pouvoirs (i) à chaque administrateur, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à l'assemblée; et (ii) au notaire Indekeu pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 1 et 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire doivent réunir les trois quarts (3/4) des voix présentes ou valablement représentées participant au vote et la proposition reprise au point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire doit réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Pour assister à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes:

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mardi 24 mars 2020.
- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société au plus tard le mardi

24 mars 2020 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.

- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.

- Les participants sont invités à se présenter en l'étude des Notaires Indekeu de Crayencour, avenue Louise 126, à 1050 Bruxelles, entre 8 heures 30 et 8 heures 50 pour procéder aux formalités d'enregistrement.

- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le mardi 24 mars 2020 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse sarah@audiovalley.com avant la même date, pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société, peuvent être demandées au siège social de la Société et sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: www.audiovalley.com.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires (ainsi qu'aux titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription), pourront être consultés gratuitement et téléchargés sur le site Internet de la Société à l'adresse www.audiovalley.com à partir du lundi 16 mars 2020. A partir de cette date, les actionnaires peuvent, les jours non fériés et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, prendre connaissance, au siège social, des documents que la loi requiert de mettre à leur disposition. Ces documents seront également envoyés le 16 mars 2020 aux propriétaires d'actions nominatives (ainsi qu'aux titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription).

Conformément à l'article 25, dernier alinéa des statuts de la Société, les titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire pourront y assister (avec voix consultative uniquement) mais doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mardi 24 mars 2020.

Pour le conseil d'administration,

Bruxelles, le 25 février 2020

Alexandre Saboundjian
Administrateur-délégué